

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 127 (2001)
Heft: 09

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA DIRECTION VOUS INFORME

Définir les thèmes prioritaires

Les sujets qui ont été abordés lors de la réunion directoriale du 8 mars dernier à Berne dépassent le cadre des préoccupations quotidiennes. La future normalisation de la construction en Suisse, la position de la **sia** vis-à-vis de ses partenaires et des sponsors, ainsi que la définition du thème prioritaire pour les années à venir ont suscité de nombreux débats et fourniront encore matière à discussion à bien des égards.

Normalisation de la construction: et maintenant?

Les disciplines liées à la construction et aux études de projets évoluent en permanence pour s'adapter aux conditions nouvelles. Il en va de même des activités normatives, soumises elles aussi à des évolutions constantes. La normalisation a pour objectif de fixer par écrit et à long terme certaines caractéristiques techniques ou certaines procédures méthodologiques. Les changements qui s'opèrent progressivement dans l'espace européen, ainsi que la densification croissante des réglementations exercent également une influence sur la normalisation de la construction en Suisse. De la part des professionnels qui participent à l'élaboration des normes, le travail d'adaptation nécessite à la fois des connaissances spécifiques et la faculté de visualiser à long terme.

Les responsables chargés de la normalisation à la **sia** sont pleinement conscients de la portée de leurs propositions et de leurs décisions, et recherchent en permanence un soutien actif de leurs travaux. Ils s'interrogent également sur la densité souhaitable pour la réglementation en Suisse. De nouvelles

structures organisationnelles sont actuellement à l'étude, car de tels projets exigent la mise en œuvre de moyens multiples bien avant d'en voir les premiers résultats. Ces nouvelles structures, de même que les interrogations et réflexions y afférentes, seront consignées dans un rapport remis à la Direction. Parallèlement, la possibilité d'étendre les activités normatives de la **sia** au domaine de l'environnement sera également mise à l'étude.

Les thèmes prioritaires jusqu'en 2003

La **sia** définit périodiquement les thèmes prioritaires de ses activités, qui influent également sur l'image de la Société auprès du public. A l'automne dernier, la Direction avait proposé de placer les prochains travaux d'étude sous le titre: «Qualité – prestations –honoraires». Cette idée a fait l'objet d'un large débat au sein de la **sia**. Mais au fur et à mesure des consultations, il s'est avéré que, formulé ainsi, ce titre possédait une acception trop large et ne se prêtait guère à des propositions tangibles. Une chose est claire: la **sia** tient à élever le niveau de la qualité et des prestations fournies, et tout particulièrement en ce qui concerne les activités de ses membres. L'image de la Société dans son ensemble s'en trouvera rehaussée. L'objectif premier est donc d'assurer aux prestations fournies un niveau de qualité supérieur, et partant, aux constructions réalisées. Mais pour imposer une réputation de qualité, il faut y mettre le prix. La **sia** s'adresse à trois différents groupes-cibles: les maîtres d'ouvrage en tant que clients des membres de la **sia**, les membres de la Société eux-mêmes, ainsi que les jeunes professionnels actifs dans les domaines de l'architecture, du génie civil, dans les bureaux d'études, etc. Tous ont un point en commun: ils

veulent des certitudes. Les maîtres d'ouvrage quant à la qualité des prestations, les professionnels quant à leurs activités au quotidien, la jeune génération quant aux missions qu'elle aura à accomplir et aux perspectives économiques. Le terme de «qualité certifiée» transcrit très exactement ce besoin. Le département Communication et éditions de la **sia** a ébauché à ce propos un concept, et a demandé aux sections et aux groupes professionnels d'y apporter leur concours.

Un code déontologique pour le sponsoring

Pour de nombreuses entreprises et diverses institutions, la **sia** constitue un partenaire intéressant dès qu'il s'agit de s'associer à l'une ou l'autre de ses manifestations ou d'apparaître dans ses publications. De même, il peut s'avérer fructueux, pour la **sia**, de conclure elle-même certains accords de partenariat. Mais pour l'image de la Société, il est essentiel de définir des règles de conduite qui assurent que de telles collaborations seront aussi satisfaisantes pour l'une et l'autre des parties, et qu'elles rehausseront l'image de la **sia** dans son ensemble. Les principes de ce code déontologique sont issus de l'article «But» des statuts: ils stipulent que la **sia** a pour objectif de promouvoir l'architecture, l'ingénierie et les autres disciplines de la construction, des techniques et de l'environnement, et qu'elle doit faire prévaloir la qualité en tous domaines. Parallèlement, la **sia** s'associe à des projets interdisciplinaires et constitue un relais entre ses membres, les autorités, les milieux économiques et le public.

Ces principes définissent donc clairement avec quelles institutions, quelles organisations ou quelles entreprises la **sia** peut et doit collaborer: ce sont celles et seulement celles qui exercent

leurs activités dans le domaine des études de projet, de l'environnement et de la gestion de l'énergie en faisant preuve d'un grand professionnalisme, en s'imposant un niveau de qualité supérieur et agissant dans l'esprit d'un développement durable.

Les membres associés de la SIA

Les statuts de la **sia** autorisent également l'adhésion de membres associés: institutions de recherche et d'enseignement, organisations diverses, services administratifs ou personnes morales. L'essentiel est qu'ils adhèrent aux principes déontologiques de la Société. L'objectif premier est de défendre les intérêts communs et de créer un réseau d'information et de connaissances spécifiques.

Prochainement, la **sia** ira elle-même à la rencontre de nouveaux partenaires et tiendra ses membres informés de l'évolution de ses projets.

Charles von Büren,
Communication et éditions de
la **sia**

REVALORISER LES MÉTIERS DU BÂTIMENT

L'étude de projets est un métier fascinant. De l'idée initiale à l'exécution en passant par la conception, des professionnels d'horizons divers accompagnent l'élaboration d'un ouvrage au sein d'équipes mues par un objectif commun. Tous ceux qui souhaitent exercer une activité créatrice et être davantage qu'un rouage dans une mécanique y trouveront leur place.

Mais la crise qui a secoué le secteur de la construction au cours de la dernière décennie a ravivé des expériences antérieures: la précarité de l'emploi est vue comme un problème récurrent dans le bâtiment et le niveau des

salaires y semble parfois insuffisant. Ces préjugés ont été abordés lors d'une rencontre professionnelle, placée sous l'égide de la Commission de formation et de surveillance des dessinateurs du bâtiment et du génie civil, qui s'est tenue à la mi-janvier à Olten. Mais il a aussi été question des modèles actuels, des visions d'avenir du métier et de leurs perspectives de réalisation. La **sia** a pris en charge l'organisation et la publicité de cette rencontre.

Nouveaux modèles pour la formation

L'image attachée à un secteur influence les jeunes dans leurs choix professionnels. Pour la branche de la construction, c'est un inconvénient majeur, dans la mesure où les métiers du bâtiment sont évoqués en termes peu élogieux: ils sont considérés comme exigeants, mais mal rémunérés et peu gratifiants sur le plan social. Face au nombre d'apprentis en baisse constante et à la diminution des places d'apprentissage offertes, les associations de maîtres d'apprentissage et les écoles professionnelles de l'industrie ont pris le taureau par les cornes et élaboré de nouveaux modèles de formation. Un projet à l'échelle de la Suisse dans le cadre de l'arrêté fédéral relatif aux places d'apprentissage, demandé par les commissions de formation et de surveillance pour les métiers de dessinateur en bâtiment et génie civil, va également dans ce sens. A moyen terme, soit avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, l'objectif est d'instaurer, pour la branche des études, les bases d'une formation professionnelle orientée vers l'avenir.

Dans un premier temps, le nouveau concept s'appliquera à la formation des dessinateurs du bâtiment et du génie civil. Les marges de manœuvre prévues



par la future loi pour l'intégration des métiers connexes (installations techniques, architecture paysagère, aménagements intérieurs, aménagement du territoire, construction métallique, etc.) doivent encore être explorées. Selon le calendrier du projet, des classes pilotes seront mises en place dès l'automne 2002 pour évaluer aussi rapidement que possible la validité des principes retenus. Les règlements ainsi expérimentés devraient être introduits d'ici l'été 2005 dans toute la Suisse.

Un atelier inaugural

L'atelier d'Olten a marqué le lancement du nouveau projet. Le but de cette manifestation était de présenter et de comparer, à partir d'exemples représentatifs, les modèles développés dans les cantons. Les expériences acquises par les participants (des représentants des associations de maîtres d'apprentissage et des commissions de formation professionnelle en majorité) ont fourni les fondements des propositions du groupe central. Partant de là, le concept et le projet pourront être formulés dans le cadre du deuxième arrêté sur les places d'apprentissage. Un aspect essentiel de cette manifestation résidait dans un contact direct entre le groupe central et la base. Une formation tournée vers l'avenir pour les métiers de dessinateur du bâtiment et du génie civil doit s'appuyer sur l'expérience et les connaissances des enseignants concernés. A cette condition



seulement, les maîtres d'apprentissage et les écoles professionnelles pourront s'investir dans le nouveau concept et les futurs praticiens potentiels se sentir concernés par ce nouveau modèle. Quant à l'absence d'une organisation suisse des maîtres d'apprentissage, elle a unanimement été ressentie comme une lacune.

Pour tout renseignement: Johannes P. Bitterli, secteur Groupes professionnels sia.

UN CODE DÉONTOLOGIQUE RÉGISSANT LES PARTENARIATS ET LE SPONSORING

Dans quelles conditions la sia peut-elle s'engager dans un partenariat?

La **sia** examine si les partenaires éventuels qui sollicitent un soutien idéal et/ou matériel adhèrent, dans leur orientation générale, aux principes et aux objectifs de la **sia**. Les critères de décision sont fournis par les statuts de la Société. Par ailleurs, les partenaires éventuels doivent

- exercer leurs activités dans le domaine de la construction, des techniques et de l'environnement,
- être réputés pour la qualité de leurs prestations,
- agir dans l'esprit d'un développement durable,
- appuyer l'action de la **sia**,
- ne pas susciter de conflit d'intérêts par rapport aux produits, actions ou prestations – présents ou à venir – de la **sia**,
- définir précisément les objectifs, la raison et la durée des actions.

Dans quelles conditions la sia peut-elle rechercher elle-même des accords de sponsoring?

La **sia** prendra contact avec d'éventuels partenaires – pour les associer à des actions, des produits, des prestations de service ou d'autres formes de collaboration – à la seule condition que ceux-ci adhèrent aux objectifs de la Société. Ce critère fondamental pourra être satisfait du fait même de leurs activités et de leur réputation, ou sur recommandation expresse de personnes de confiance proches de la **sia**. La Société s'engagera donc dans des partenariats lorsque

- les objectifs de la **sia** sont pleinement reconnus et soutenus par le sponsor,
- il n'existe aucun rapport commercial direct avec le produit sponsorisé,
- le sponsor se conforme, dans sa présentation, aux consignes de la **sia**,
- la confidentialité des données de la **sia** vis-à-vis de ses membres est respectée,
- les objectifs, la raison et la durée des actions sont précisément définis.

GRUPE PROFESSIONNEL TECHNIQUE / INDUSTRIE (GP T/I)

Le groupe professionnel Technique/Industrie (GP T/I) a vu le jour l'année dernière. Vu le large domaine d'expertise qu'il représente, ses perspectives et objectifs, ainsi que les activités de son comité et des sociétés spécialisées concernées sont particulièrement divers et variés. Les grandes lignes des premières missions concrètes ont d'ores et déjà été tracées, et les travaux ont commencé.

Le comité du GP T/I

L'année dernière, le comité a consacré trois réunions de travail à l'élabora-

tion, à l'apurement et à l'adoption du règlement et des lignes directrices du groupe. Avant d'entrer en vigueur, le règlement du groupe professionnel GP T/I a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée des délégués de la **sia** le 2 décembre 2000.

Elections et commissions

Monsieur Kurt Meier, ingénieur diplômé EPF **sia**, de Greifensee (ZH), a été nommé responsable du secteur de langue allemande de la commission de la formation, qui est chargée de la stratégie générale et de la coordination de toutes les questions relatives au perfectionnement professionnel. Le groupe recherchant actuellement un représentant de langue française, les personnes intéressées par cette fonction peuvent proposer leur candidature par l'intermédiaire du secrétariat général de la **sia**. Le GP T/I a également constitué un autre de ses organes: le conseil d'honneur, chargé d'examiner et de traiter, en première instance, les infractions aux règles de la profession. Le groupe professionnel sera suivi au secrétariat général de la **sia** par Monsieur Johann Peter Bitterli, ingénieur électricien.

Les travaux d'étude

Sur la demande du comité du GP T/I, Monsieur Felix Hirt a présenté une proposition de projet portant sur «l'hôpital du futur». Ce sujet a été jugé d'une grande actualité pour tous les membres de la **sia**. Les documents existants et la somme considérable des connaissances en ce domaine devraient servir de base. La version définitive du calendrier et du budget est en voie d'élaboration. Lors de sa dernière réunion, le Conseil des groupes professionnels a confié au comité, à l'unanimité, la future direction du projet. Le groupe recherche des collaboratrices et colla-

borateurs dynamiques pour travailler sur ce projet novateur; toutes les personnes intéressées peuvent s'adresser au secrétariat général de la **sia**.

Le 29 novembre 2001, la **sia** organisera à Lucerne une journée culturelle sous le titre «Fascination du son». Le GP T/I y collaborera activement, en coordination avec d'autres groupes professionnels et sociétés spécialisées.

Sociétés spécialisées

A l'automne dernier, la société spécialisée «Gestion dans la construction» a organisé un atelier de réflexion «stratégie» en fonction de ses grands pôles d'activité. Il est prévu d'approfondir sa mission de plaque tournante des connaissances en matière de gestion dans la construction. En 2001, la prochaine journée d'étude sera consacrée à la question de la vérification des valeurs de construction. Par ailleurs, les ébauches de modèle de prestations (MP) et de règlement concernant les prestations et honoraires (RPH) ont donné lieu à une prise de position positive.

Suivant l'exemple de la Journée mondiale de l'ingénieur 2000 à l'Expo de Hanovre, le Groupe des ingénieurs de l'industrie (GII) a défini ses pôles de réflexion, à savoir «Environnement, climatisation, santé», «Energie» et «Information et communication». De ces premières réflexions est né un projet interdisciplinaire qui a été baptisé «L'hôpital du futur». La question a également été évoquée d'une possible collaboration avec des groupements extérieurs à la **sia** dans le cadre de manifestations d'ordre professionnel. Le GII se transforme en une centrale d'information qui intéresse un nombre toujours croissant d'ingénieurs de l'industrie. La société recherche en permanence des contacts et des coopérations avec des groupements spécialisés dans l'informatique et les télécommunications.

Les activités de la Société spécialisée «Installations et énergie dans le bâtiment» (GIE) se sont portées sur des manifestations en rapport avec la nouvelle mouture du «Protocole de réception des installations techniques», ainsi que sur les projets «Organisation des concours portant sur des installations techniques au sein du groupe mandataire» et ARIADNE – un ensemble de lignes directrices destiné aux maîtres d'ouvrage dans le cas d'une étude intégrale de projet. Par ailleurs, il a été discuté de la possibilité de regrouper les connaissances collectées sur un CD-ROM à produire.

Elections du groupe professionnel Technique / Industrie

- Comité: Président: Herbert Hediger. Membres: Olivier Dormond, Hans Jörg Fuhr, Robert Guery, Felix Hirt, Marco Jelmini. Délégué de la Direction **sia**: Hansjürg Leibundgut.
- Conseil d'honneur: Présidente: Wera Hotz-Kowner. Membres: Olivier Dormond, Jürg Emch, Alfredo Lotti, Jürg Nipkow, Sergio Rusconi, Hansjürg Schibli, Antoine Wasserfallen, Karl Ulrich Völlmin.

Lignes directrices du groupe professionnel Technique / Industrie

Le GP T/I regroupe au sein de la **sia** tous les professionnels spécialisés dans les disciplines scientifiques de l'industrie et de la technique. Ses principales missions sont:

- rehausser l'image de la profession d'ingénieur dans les secteurs spécialisés de la technique et de l'industrie
- stimuler des relations suivies entre les professionnels de la technique et de l'industrie;
- promouvoir la collaboration entre les membres de la **sia** dans leurs fonctions de mandants et de mandataires;

- défendre et représenter les intérêts professionnels de ses membres;
- contribuer à la culture et à l'esprit d'innovation de la Suisse;
- encourager la formation, le perfectionnement professionnel et les collaborations interdisciplinaires;
- élargir les connaissances par le biais de séminaires, de stages de formation, de conférences et de voyages d'étude, et communiquer les informations collectées en éditant des publications spécialisées;
- entretenir des relations suivies avec les organisations apparentées, les pouvoirs publics et les institutions d'enseignement en Suisse et à l'étranger.

GROUPE PROFESSIONNEL SOL / AIR / EAU (GP SAE)

Au printemps de l'année dernière, les quatre groupes professionnels se sont constitués conformément aux nouveaux statuts de la **sia**. Le groupe professionnel Sol Air Eau (GP SAE) représente principalement les ingénieurs du génie rural et les ingénieurs géomètres, les ingénieurs forestiers, les agronomes et les géologues. Les sociétés spécialisées suivantes se sont rattachées au GP SAE:

- SRGE: Société spécialisée des ingénieurs du génie rural, des ingénieurs géomètres et des ingénieurs de l'environnement
- GAE: Groupe spécialisé pour l'aménagement du territoire et l'environnement
- GSF: Groupe spécialisé des ingénieurs forestiers
- GPC: Groupe spécialisé des ponts et charpentes.

Conformément aux statuts, les principales missions des groupes professionnels consistent à traiter de manière

indépendante les questions propres à leurs branches d'activité et à défendre les intérêts des sociétés spécialisées **sia** au sein de la Société.

Les groupes professionnels participent également à l'élaboration des normes et règlements. Ils traitent des questions d'organisation des bureaux et entretiennent des contacts avec les universités et les Hautes écoles spécialisées, ainsi qu'avec les organisations et les instituts étrangers. Par ailleurs, ils constituent leurs propres conseils d'honneur.

Outre les missions que les groupes professionnels doivent accomplir dans tous les secteurs d'activité de la Société (prises de position dans les projets de normes de la **sia** ou rapports consultatifs sur les admissions des nouveaux membres, par exemple), le comité du GP SAE a rédigé une première mouture concernant les lignes directrices du groupe pour définir les éléments communs aux différents corps de métier représentés. Début décembre, le GP SAE a adressé à tous ses membres une proposition portant sur la formation continue; il prévoit de leur en envoyer une seconde mouture au début de l'été.

Cette année, les réunions du Conseil des groupes professionnels se tiendront le 26 avril et le 30 novembre; les 19 et 20 octobre prochains, le GP SAE organisera différentes excursions dans la région de Bâle, ainsi qu'une assemblée générale de ses sociétés spécialisées.

Les propositions et suggestions des membres du groupe professionnel sont toujours les bienvenues.

Vous pouvez les adresser à Monsieur Klaus Fischli, tél. 01 / 283 15 45, <fischli@sia.ch>, secrétariat des groupes professionnels au secrétariat général, ou à

Fritz Zollinger, Président, <fritz.zollinger@vd.zh.ch>, tél. 01/844 27 67 .

MEMBRES ASSOCIÉS SIA

Depuis janvier 2000, la **sia** s'est enrichie d'une nouvelle catégorie de membres: les diplômés d'une Haute école spécialisée, ainsi que d'autres types de candidats qui ne remplissent pas encore les conditions d'admission applicables aux membres individuels de la **sia** peuvent depuis lors être affiliés à la Société à titre de membres associés. Une affiliation qui leur donne accès au réseau de savoirs et d'informations proposés par la **sia**.

L'admission en tant que membre associé est ouverte aux professionnels inscrits au registre B ou au bénéfice d'un diplôme ETS, respectivement HES. En outre, les étudiants des filières universitaires ou HES peuvent être admis dès leur cinquième semestre d'études.

La **sia** a déjà accueilli un nombre encourageant de membres associés. Elle se réjouit de l'intérêt que cette nouvelle forme d'affiliation a suscité et souhaite à tous la bienvenue en son sein.

Voici la liste des nouveaux membres associés accueillis dans les sections romandes.

Section Genève

- M. José Cacheiro, architecte, Grand-Lancy
- M. Jean-Noël De Giuli, architecte, Jussy
- M. Roberto Gru, ingénieur civil, Avusy
- M. Frédéric Heinrichs, architecte, Troinex
- M. Karl Meyer, ingénieur civil, Genève
- M. Volker Mierecke, autre profession, Genève
- M. Bernard Mocellin, architecte, Genève
- M. Philippe Pâquet, architecte, Genève
- M. Hussein Sabbah, architecte, Paris

- M. Marcel Sabin, ingénieur civil, Thônex
- M. Urs Thoma, architecte, Genève
- M. Sandro Vergari, architecte, Le Lignon

Section Neuchâtel

- M. Olivier Arrigo, ingénieur civil, Coffrane
- M. Oliver De Bosset, architecte, Colombier NE
- M. Claude-André Fornachon, architecte, Neuchâtel
- M. Paul Naguel, architecte, Les Hauts-Geneveys
- M. Gérald Pauchard, architecte, Le Landeron

Section Valais

- M. Michel Cachat, architecte, Le Bouveret
- M. Xavier Chavaz, architecte, Sion
- M. Grégoire Comina, architecte, Sion
- M. Joseph Cordonier, architecte, Flanthey
- M. Claude Crettenand, ingénieur civil, Ovronnaz
- M. Kurt de Sepius, architecte, Brig-Glis
- M. Mario Giovani, ingénieur civil, Naters
- M. Peter Rudin, ingénieur civil, Saas Grund
- M. Hermann Salzgeber, ingénieur civil, St. German
- M. Otto Vogel, architecte, Naters
- M. Klaus Walther, ingénieur forestier, Brig-Glis
- M. Jean-Jacques Zambaz, ingénieur civil, Conthey
- M. Jean-Marc Zimmermann, architecte, Monthey